

N° D'ORDRE : 2020-155

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 06

Excusé : 00

Absents : 00

Qui ont pris part

à la délibération : 29

Date de convocation : 8 Décembre 2020

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : M. LABASTIE Eric pouvoir à M. Gilles VINCENT – M. CAILLEAUX Rémi pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. MARIN Michel – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. CLAVE Denis pouvoir à Mme MONTAGNY Nolwenn.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

2-MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal qu'une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Il rappelle qu'en application des articles L.2123-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de voter les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions des Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux délégués.

Monsieur le Maire précise que, pour les adjoints et conseillers ces indemnités sont versées à compter de l'arrêté de délégation devenu exécutoire, qui correspond à la date effective de l'exercice de leur fonction, étant précisé que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice brut terminal de la fonction publique IB 1027, IM 830.

Monsieur le Maire indique aux Conseillers qu'en raison du retrait de la délégation d'un élu, il convient de modifier le tableau des indemnités des élus adopté en Conseil Municipal le 15 juin 2020 comme suit :

INDEMNITES BRUTES ELUS 2020				
Montants maximum	BASE IB 1027	BASE IM : 830		
	taux max	indemnités annuelles max en €	indemnités mensuelles max en €	
Maire	55%	25670,04	2139,17	
Maire-Adjoint	22%	10268,04	855,67	
Conseiller municipal avec délégation	doivent être inscrites dans l'enveloppe globale des indemnités max susceptibles d'être allouées au Maire et Adjoint			
Conseiller municipal	6% max -	Doivent être inscrites dans l'enveloppe globale des indemnités max susceptibles d'être allouées au Maire et Adjoints		
ENVELOPPE ANNUELLE SUR LA BASE 8 ADJOINTS		107 814,36		
Montants 2020			Montant individuel	Montant global
		% de l'indice brut	Montant de l'indemnité brute	
Maire		26,76505%	1 041,00	1 041,00 €
Adjoints (1)		22,35743%	869,57	869,57 €
Adjoints (7)		19,22739%	747,83	5 234,81 €
Conseiller municipal avec délégation (9)		5,25402%	204,35	1 839,15 €
		total indemnités mensuelles		8 984,53 €
		sur 12 mois		107 814,36 €

MONTANTS INDIVIDUELS			
Fonctions	Prénom / NOM	% de l'indice brut terminal de la fonction publique	Indemnité brute
M. le Maire	Gilles VINCENT	26,76505%	1 041,00 €
Madame la 1ère Adjointe	Annie ESPOSITO	22,35743%	869,57 €
Monsieur le 2ème Adjoint	Michel MARIN	19,22739%	747,83 €
Madame la 3ème Adjointe	Catherine DEFAUX	19,22739%	747,83 €
Monsieur le 4ème Adjoint	Christian TOULOUSE	19,22739%	747,83 €
Madame la 5ème Adjointe	Véronique VIENOT	19,22739%	747,83 €
Monsieur le 6ème Adjoint	Romain BLANC	19,22739%	747,83 €
Madame la 7ème Adjointe	Colette DEMIERRE	19,22739%	747,83 €
Monsieur le 8ème Adjoint	Romain VINCENT	19,22739%	747,83 €
Conseiller municipal avec délégation	Laure PICHARD	5,25402%	204,35 €
Conseiller municipal avec délégation	Xavier QUENET	5,25402%	204,35 €
Conseiller municipal avec délégation	Katia ARGENTO	5,25402%	204,35 €
Conseiller municipal avec délégation	Michel CHAMBELLAND	5,25402%	204,35 €
Conseiller municipal avec délégation	Sylvie LABROUSSE	5,25402%	204,35 €
Conseiller municipal avec délégation	Fabrice DEDONS	5,25402%	204,35 €
Conseiller municipal avec délégation	Séverine MATHIVET	5,25402%	204,35 €
Conseiller municipal avec délégation	Sylvie BECCHINO BEAUDOUARD	5,25402%	204,35 €
Conseiller municipal avec délégation	Alain FONTANA	5,25402%	204,35 €
		Enveloppe annuelle	107 814,36 €

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales.
- VU la délibération 2020-37 du Conseil Municipal du 15 juin 2020

DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM CLAVE, DEZERAUD, LE PEN, CALMET, MME MONTAGNY)

- De la modification du tableau des indemnités des élus comme précisé ci-dessus.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 décembre 2020, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT